



**canwea**

CANADIAN WIND  
ENERGY ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE  
DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

## **Position de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)**

**Consultations sur le plan directeur 2018-2023 en transition, innovation et  
efficacité énergétiques**

**Transition Énergétique Québec (TÉQ)**

**Décembre 2017**

## L'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)

L'Association canadienne de l'énergie éolienne est une association sans but lucratif représentant plus de 220 membres de l'industrie éolienne, notamment des fabricants d'éoliennes, des fournisseurs de composantes, des promoteurs et des propriétaires de parcs éoliens ainsi que de nombreux fournisseurs de services (environnement, génie et de services). La mission de CanWEA est d'appuyer le développement responsable et durable de l'énergie éolienne au Canada.

Au Québec, les activités de CanWEA sont assurées par le caucus québécois de l'Association. En plus du bureau de Montréal et du siège social situé à Ottawa, CanWEA occupe des bureaux à, Toronto, Windsor et Calgary.

## Introduction

Les membres de l'industrie éolienne québécoise ont applaudi les objectifs de la Politique énergétique 2030 lors de sa publication en avril 2016. Les cibles que la Politique met de l'avant ont le potentiel de démarquer le Québec et d'attirer des investissements importants dans plusieurs secteurs, notamment celui de la production d'électricité renouvelable.

La création de Transition Énergétique Québec (TÉQ) est une première mesure importante en vue de l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement du Québec. TÉQ est appelé à devenir un acteur central de toute initiative en énergie au Québec et son défi sera de simplifier des processus souvent déjà complexes.

CanWEA est ravie de participer aux consultations sur le premier Plan directeur de TÉQ. Persuadée que l'industrie éolienne québécoise regroupe toutes les qualités pour aider le Québec à atteindre ses objectifs en termes de développement économique, de contrôle des coûts de l'énergie et de lutte aux changements climatiques, CanWEA souhaite collaborer de près avec Transition Énergétique Québec dans les secteurs où l'industrie éolienne peut contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030.

La transition énergétique du Québec ne pourra être réussie sans électrifier de larges pans de l'économie québécoise. L'électrification devra guider les actions de TÉQ et de ses partenaires publics, parapublics, associatifs et privés, sans quoi l'atteinte des cibles de 2030 sera difficile, voire impossible. Si, pour de très bonnes raisons, l'efficacité énergétique est au cœur de la transition énergétique du Québec, la substitution des produits pétroliers vers des énergies renouvelables sera néanmoins toute aussi importante.

CanWEA souhaite que le gouvernement du Québec établisse un leadership fort en matière d'électrification, auquel TÉQ sera appelé à collaborer de près. Tel que prévu dans la Politique énergétique, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable est une mesure qui offrira des outils supplémentaires à TÉQ dans la poursuite de son mandat, surtout alors que plusieurs secteurs sont à la recherche d'une électricité propre, fiable et abordable pour convertir leurs installations ou faire le choix d'un lieu pour y investir.

# 1. L'électrification : la clé de la réussite de la transition énergétique du Québec

C'est évidemment une combinaison de plusieurs mesures et initiatives qui permettront d'atteindre les objectifs de la Politique énergétique 2030. Certes, si d'importants efforts devront être apportés afin d'améliorer l'efficacité avec laquelle les Québécois utilisent leur énergie, ceux-ci ne sauront être suffisants. Dans les faits, ce que propose surtout la Politique énergétique 2030 est un effort sans précédent d'électrification de notre économie, c'est-à-dire de l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables au quotidien.

En matière d'énergie au Québec dans la prochaine décennie, **le constat est sans appel : point de transition sans électrification.**

## 1.1. Une démarche cohérente est nécessaire à la réduction des émissions de GES

Lors de l'adoption de la Politique énergétique 2030, les membres de CanWEA ont souligné la cohérence du gouvernement du Québec. La Politique énergétique est un outil important pour assurer l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici à 2030.

Rappelons-le, cette cible est certes l'une des plus ambitieuses en Amérique du Nord. Non seulement est-elle supérieure à celle adoptée par la majorité des juridictions du continent, elle est encore plus importante si l'on prend en considération le fait que le Québec produit déjà 99 % de son électricité de sources non émettrices. Contrairement à plusieurs de ses voisins, le Québec ne peut compter sur le remplacement de centrales de production d'électricité au charbon ou au gaz naturel pour diminuer de façon drastique son niveau d'émissions. Des efforts importants sont donc à accomplir dans d'autres secteurs de l'économie.

À ce sujet, la Politique énergétique 2030 semble tout à fait cohérente avec la cible de réduction des émissions de GES. Si le Québec est sérieux dans l'atteinte de cette cible de réduction, il doit nécessairement transformer sa relation avec l'énergie. Il s'agit là de la clé du succès de la transition énergétique d'ici 2030 : il faut substituer une part importante de notre utilisation de carburants fossiles. Et les objectifs de la Politique énergétique 2030 le reflètent bien.

L'équation est somme toute assez simple : **sans électrifier de larges pans de l'économie québécoise, c'est autant l'atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030 que ceux sur la réduction de nos émissions de GES qui sont à risque.** Le moins que l'on puisse dire, c'est que les deux sont intimement liés.

C'est pourquoi l'électrification et la substitution énergétique doivent occuper une place centrale dans la mise en œuvre de la Politique énergétique, par une approche concertée et cohérente des différentes instances de l'État, de l'industrie et de la société civile.

## 1.2. Agir dès aujourd'hui pour substituer les produits pétroliers

Il ne saurait y avoir d'illustration plus frappante de l'ampleur des efforts d'électrification requis que l'objectif émis dans la Politique énergétique 2030 de réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés au Québec. Il s'agit d'un chiffre colossal qui nécessitera des prises d'actions rapides afin d'électrifier de larges pans de l'économie québécoise mais aussi de faire évoluer les mentalités et les pratiques courantes.

Malheureusement, il faut ici relever le manque d'initiatives à court terme du gouvernement du Québec. Il s'avère extrêmement préoccupant que le décret concernant les orientations et les objectifs généraux du premier plan directeur de Transition énergétique Québec<sup>1</sup> ne mandate l'organisme que d'abaisser au minimum de 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à 2013.

**Cet objectif d'étape est beaucoup trop peu ambitieux.** Alors qu'une diminution de 40 % doit être atteinte d'ici 2030, il est irréaliste de penser que le Québec pourra diminuer de 35 % sa consommation de produits pétroliers sur les sept années qui suivront le premier plan directeur (entre 2024 et 2030), après les avoir seulement réduites de 5 % au cours des cinq années qui auront précédé.

Avec un tel objectif transitoire, il faut malheureusement se demander si l'État québécois fera tout en sorte afin que la cible de 2030 ne demeure pas à l'état de vœu pieux. CanWEA est d'avis que des initiatives beaucoup plus importantes doivent être entreprises dans la période couverte par le premier plan directeur de TÉQ, sans quoi le Québec pourrait se retrouver dans une situation intenable en 2023 en vue de l'objectif de 2030. Le gouvernement du Québec s'est engagé à atteindre une réduction de 40 % d'ici 2030, il est donc responsable de mettre en œuvre rapidement des mesures qui lui permettront d'atteindre cet objectif ambitieux.

Nous détaillerons davantage sur des efforts à mener dans différents secteurs ultérieurement dans ce mémoire. Mais CanWEA désire rappeler ici que ces efforts constituent une opportunité économique importante pour le Québec. Rappelons-le, le Québec importe la moitié de son énergie, essentiellement les carburants fossiles. Quand on substitue le pétrole pour de l'énergie renouvelable, c'est le bilan commercial du Québec qui y gagne.

### **Recommandation de CanWEA :**

**Que Transition énergétique Québec aille au-delà de ce à quoi le mandate le décret adopté par le Conseil des ministres en poursuivant un objectif d'au minimum 20 % de diminution de recours aux produits pétroliers d'ici 2023.**

## 1.3. Augmenter la production totale d'énergies renouvelables

Dans le même ordre d'idées, CanWEA émet d'importantes préoccupations quant au vide qui entoure la responsabilité de l'atteinte de l'objectif #4 de la Politique énergétique 2030, soit l'augmentation de 25 % de la production d'énergie renouvelable.

Qui sera chargé de la surveillance de cet objectif et de sa réalisation ? Qui en est imputable ? L'État québécois doit rendre des comptes sur cet engagement.

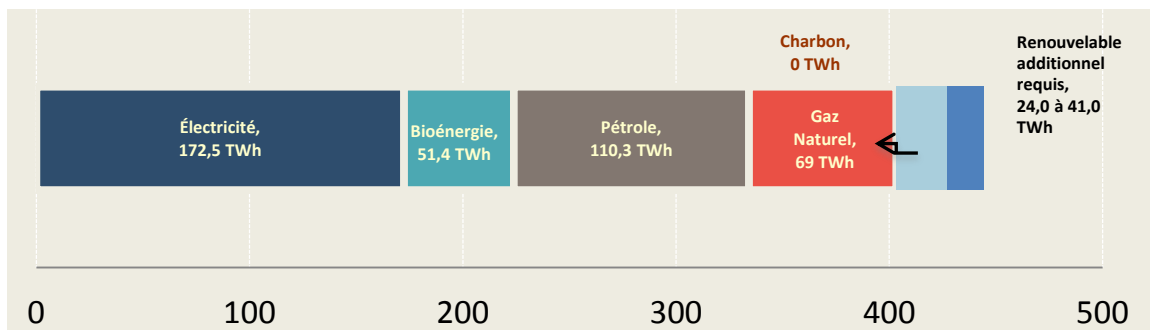
---

<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Décret 537-2017*, Gazette officielle du Québec, partie 2, no 26, 28 juin 2017, p. 2884-2885, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1726-F.PDF>.

Pourtant, CanWEA l’a démontré en 2016 lors des consultations particulières portant sur le projet de loi 106 – Mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 : les objectifs de 2030 ne pourront être atteints sans l’apport d’importantes quantités d’énergie renouvelable supplémentaire. Pour ce faire, CanWEA avait établi des projections des plus conservatrices sur la consommation d’énergie des Québécois en 2030, notamment en prenant pour acquis que tous les objectifs en matière d’efficacité énergétique seraient atteints.

CanWEA avait estimé en 2016 que ce serait entre 24 et 41 tWh d’énergie supplémentaire qui seraient nécessaires à l’atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030 (malgré une potentielle diminution de la consommation d’énergie d’ici 2030)<sup>2</sup>.

### Le portrait de la consommation d’énergie du Québec en 2030 (en équivalents TWh) :



Malgré l’évolution des plans d’approvisionnement d’Hydro-Québec Distribution (HQD) depuis août 2016, il demeure évident que la marge de manœuvre dont bénéficie HQD ne sera pas suffisante pour combler ces importantes quantités d’énergie supplémentaires requises par la substitution que prévoit la Politique énergétique.

Compte tenu de l’objectif de la Politique énergétique d’augmenter de 25 % la production totale d’énergie renouvelable et des objectifs de réduction des émissions de GES du gouvernement du Québec, CanWEA est d’avis que ces quantités de nouvelle énergie devront nécessairement être comblées par de l’énergie renouvelable, reliée ou non au réseau.

**CanWEA est confiante que l’énergie éolienne pourra jouer un rôle important dans l’augmentation de l’apport des énergies renouvelables** en raison notamment :

- De ses coûts qui la placent dans le peloton de tête des nouveaux approvisionnements disponibles les plus abordables<sup>3</sup> ;
- De sa flexibilité et de sa rapidité de mise en service ;
- Des retombées qu’elle procure aux communautés d’accueil (municipalités, MRC, Premières nations, propriétaires terriens, etc.) ;

<sup>2</sup> CANWEA, *Mémoire de CanWEA – Consultations particulières sur le projet de loi 106*, Assemblée nationale du Québec, Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles, 16 août 2016, <https://canwea.ca/wp-content/uploads/2014/01/canwea-memoire-quebec-loi-106.pdf>.

<sup>3</sup> Alors que les derniers projets éoliens octroyés par appel d’offres ont été contractés à 0,063\$ / kWh en 2014, la plus récente analyse de Lazard relève que les coûts de l’énergie éolienne ont diminué de 67% depuis huit ans : <https://www.lazard.com/media/450337/lazard-levelized-cost-of-energy-version-110.pdf>.

- Des retombées industrielles qu'elle provoque avec une chaîne d'approvisionnement bien établie au Québec.

L'industrie éolienne québécoise demeure résolue à travailler de concert avec les autres filières d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité, le solaire et la bioénergie afin de faire un bilan positif de la Politique énergétique à l'horizon 2030.

Par ailleurs, l'industrie est déjà à pied d'œuvre afin de profiter d'occasions d'affaires amenées par les marchés avoisinants, ce qui pourrait permettre au Québec d'augmenter sa production totale d'énergie renouvelable. Ce sont près de 1900 mégawatts d'énergie éolienne québécoise qui ont été présentés dans le cadre d'un appel d'offres au Massachusetts en juillet dernier<sup>4</sup>. 300 d'entre eux ont été soumis en combinaison avec de l'hydroélectricité d'Hydro-Québec Production.

Peu importent les résultats de ce processus, d'autres opportunités pourraient voir le jour pour l'énergie renouvelable du Québec au cours des prochains mois, notamment dans l'État de New York, dans les autres États de la Nouvelle-Angleterre et en Ontario.

Si le gouvernement du Québec joue son rôle de facilitateur pour permettre la réussite de tels projets, il ne peut toutefois compter uniquement que sur d'éventuels contrats à l'étranger pour atteindre ses objectifs de 2030. Il s'agit ici d'environnements compétitifs et imprévisibles alors que les décisions relèvent d'autres juridictions. Il ne peut donc s'agir d'une politique structurante et il sera impossible de ne compter que sur les exportations pour atteindre l'objectif #4 de la Politique énergétique.

**CanWEA incite fortement le gouvernement du Québec à se doter d'un plan qui détaillera les impacts de la substitution énergétique sur la production d'énergies renouvelables.** Il est à souhaiter que ce plan vise un étalement coordonné sur plusieurs années au lieu d'attendre la deuxième moitié de la période couverte par la Politique énergétique pour enfin afficher des progrès. Un tel étalement permettrait une maximisation des retombées, une meilleure planification chez le distributeur d'électricité et une prévisibilité pour les investisseurs.

L'année 2030 peut sembler bien éloignée mais dans le monde de l'énergie, c'est une échéance somme toute rapprochée qui exige des décisions rapides. Nous entamerons sous peu l'an III d'un plan de quinze ans. Les choses progressent rapidement, il ne faut pas attendre à la dernière minute pour entreprendre des actions. Devant ce constat, le silence du gouvernement du Québec sur l'électrification est des plus inquiétants.

#### **Recommandation de CanWEA :**

**Que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en collaboration avec Transition énergétique Québec, soit nommé responsable du suivi, de l'application et de la mise en œuvre de stratégies d'électrification de l'économie du Québec, ainsi que de l'atteinte de l'objectif de la Politique énergétique visant à augmenter de 25 % la production d'énergie renouvelable.**

---

<sup>4</sup> La sélection des projets est prévue en janvier 2018.

## 1.4. Une question de gouvernance

Pour les acteurs du secteur de l'énergie, il peut devenir difficile de s'y retrouver dans l'imputabilité et la gouvernance des efforts en matière de transition énergétique et de lutte aux GES. CanWEA ne souhaite pas intervenir sur des questions spécifiques comme la gestion du Fonds vert ou la détermination des rôles de chaque organisme public et parapublic. Par contre, les membres de l'industrie éolienne souhaitent qu'une gouvernance claire et limpide soit établie.

Pour les membres de l'industrie, qui cherchent à investir dans des environnements d'affaires attirants, la multiplicité des acteurs, organismes et programmes peut devenir déconcertante. Transition Énergétique Québec relève elle-même le manque de coordination entre les programmes gouvernementaux et d'une incertitude quant à la continuité de leur financement.

Le défi de la transition énergétique du Québec sera d'arrimer les interventions et les positionnements d'une multiplicité d'acteurs publics et parapublics. Plusieurs ministères et leurs différentes directions (pensons notamment en premier aux ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que de l'Énergie et des Ressources naturelles, mais aussi aux ministères des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Forêt, de la Faune et des Parcs) devront être mobilisés pour la réussite de la transition énergétique du Québec, tout comme Hydro-Québec, la Régie de l'énergie et d'autres organismes de l'État.

Dans cet environnement complexe, il est à souhaiter que Transition énergétique Québec puisse garder une vue d'ensemble sur la réussite de la transition énergétique, en se concentrant sur sa mission et ce, sans dédoubler des processus existants là où des expertises existent déjà. Établir une gouvernance efficace est un facteur de succès pour la transition énergétique du Québec.

## 2. Des politiques sectorielles qui doivent favoriser l'électrification

### 2.1. Le secteur des transports : capitaliser sur nos atouts

Les bénéfices économiques et environnementaux de l'électrification des transports pour le Québec n'ont plus besoin d'être démontrés. Le secteur des transports est le principal consommateur de produits pétroliers dans la province et il est évident qu'il aura un grand rôle à jouer dans la réussite de la transition énergétique. Ce faisant, les impacts de l'électrification de ce secteur sur le bilan commercial du Québec ne seraient que positifs étant donné que l'approvisionnement en pétrole provient de l'extérieur alors que le Québec peut compter sur de vastes ressources en électricité de source renouvelable, à faible coût.



CanWEA a contribué au plan d'action de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec « Au tour du secteur des transports de faire sa part dans la lutte aux changements climatiques » publié en janvier 2016<sup>5</sup>. Ce plan d'action prévoit une approche en trois volets qui devra inspirer la mise en œuvre de la Politique énergétique :

1. Éviter les déplacements, grâce à un aménagement durable du territoire ;
2. Transférer les déplacements, vers des modes de transport plus durables ;
3. Améliorer les déplacements en misant sur la diminution de l'empreinte carbone des véhicules.

**C'est donc dire qu'autant dans le transport collectif que personnel, d'importants efforts d'électrification devront être menés au cours des prochaines années. À ces secteurs, nous pouvons ajouter celui du transport des marchandises.** Si TÉQ sera certainement appelée à y jouer un rôle important, son action doit être concertée avec celles des autres organismes publics, parapublics, de l'industrie et de la société civile. En tant que membre de la Fédération des Chambres de commerce du Québec, CanWEA soutient la position de cette organisation qui propose qu'un plan global cohérent doit être élaboré et un responsable doit être clairement identifié pour décider des orientations en matière de transport et d'aménagement durable.

## 2.2. Le secteur industriel : profiter de nos ressources pour convertir et attirer

Dans le secteur industriel, des gains importants peuvent encore être réalisés dans la conversion de la consommation d'énergie de plusieurs industries. L'électricité représente seulement 46% de la consommation totale d'énergie du secteur<sup>6</sup>. Il sera certes impossible pour certaines industries d'éliminer à court terme le recours au gaz naturel ou aux produits pétroliers mais il n'en demeure pas moins que la part de l'électricité peut encore être augmentée de façon significative.

Transition Énergétique Québec identifie la disponibilité de l'électricité québécoise à faible coût comme une force et une occasion de conversion de sources d'énergie fossile à des coûts moindres que dans d'autres juridictions. C'est pourquoi TÉQ devra bâtir sur les progrès affichés par le BEIE dans la conversion vers l'électricité, alors que les émissions de GES ont été réduites de 347 kt éq. CO<sub>2</sub> entre 2006 et 2012 par la conversion vers des sources moins polluantes dans les sous-secteurs fabrication, mines et carrières<sup>7</sup>. **Ce faisant, TÉQ devra donner la priorité, en autant que possible, à l'électricité plutôt qu'à des sources d'énergie fossile.**

### **Recommandation de CanWEA :**

**Que Transition énergétique Québec inclut à son plan directeur 2018-2023 une feuille de route et un ensemble de mesure visant à électrifier des sous-secteurs industriels et à accompagner les entreprises.**

---

<sup>5</sup> ALLIANCE SWITCH, *Au tour du secteur des transports de faire sa part dans la lutte aux changements climatiques – Plan d'action*, janvier 2016, [http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan-action-transport\\_SWITCH\\_FINAL.pdf](http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan-action-transport_SWITCH_FINAL.pdf).

<sup>6</sup> TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC, *Fiche Diagnostic / Enjeux – Industrie*, <http://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/consultation/Fiche-diagnostic-Consultation-TEQ-Industrie.pdf>, p.5.

<sup>7</sup> Idem, p.35.

Par ailleurs, TÉQ devra travailler étroitement avec le gouvernement du Québec et Hydro-Québec afin d'attirer de nouvelles industries à la recherche d'une électricité propre, fiable et abordable. Le Québec a tout à gagner d'attirer de telles industries, cela contribuera à faire diminuer les émissions de GES (en optant pour l'électricité québécoise plutôt que de l'électricité produite à partir de sources fossiles dans d'autres juridictions) et attirera d'importants investissements dans la province.

### 2.3. L'innovation : se positionner dans un marché mondial

En termes d'innovations, l'industrie éolienne québécoise accomplit déjà beaucoup. En s'appuyant sur les défis propres à la géographie du Québec, les entreprises de la filière éolienne et leurs partenaires, notamment le TechnoCentre éolien, innovent constamment en matière d'exploitation en climat nordique et de dégivrage. De plus, l'intégration d'énergie éolienne à des réseaux isolés, en synergie avec d'autres sources d'énergie renouvelables ou non et même des procédés de stockage, que ce soit pour des communautés nordiques, insulaires ou des industries, constitue un champ d'expertise en plein développement. Dans ces deux cas, l'industrie éolienne québécoise innove et développe de nouvelles pratiques et applications qui sont déjà exportées dans d'autres États et même sur d'autres continents.

Dans ces domaines, comme dans d'autres, des efforts importants devront encore être consentis. Les membres de l'industrie éolienne québécoise offrent toute leur collaboration à TÉQ et aux autres parties prenantes pour continuer à développer des solutions innovantes, au bénéfice des parcs éoliens, des industries et des collectivités d'ici et d'ailleurs.

Par ailleurs, les membres de l'industrie éolienne québécoise sont particulièrement interpellés par les innovations dans les domaines des transports et des procédés industriels. Dans ces deux champs, il est à souhaiter que l'innovation facilite la réussite de la transition énergétique et la substitution de produits pétroliers pour des énergies renouvelables.

À nouveau, CanWEA émet le souhait que les entreprises innovantes pourront bénéficier d'une cohérence, d'une lisibilité et d'une concertation des différents organismes publics et parapublics. La mise sur pied de TÉQ devrait faciliter cette concertation, sans ajouter une étape à des processus existants.

## Conclusion

Le Québec a tout à gagner à réussir l'implantation de la Politique énergétique 2030. Transition Énergétique Québec sera au cœur de ces efforts et l'industrie éolienne québécoise est déterminée à apporter sa contribution à ce succès.

À l'heure actuelle, les initiatives prises par le gouvernement du Québec en vue de l'atteinte des cibles de la Politique énergétique 2030 sont centrées presque exclusivement sur les efforts à entreprendre et à poursuivre en matière d'efficacité énergétique. Si ces efforts sont d'une importance capitale, il n'en demeure pas moins qu'ils seront nettement insuffisants et ne pourront assurer à eux seuls le succès de la transition énergétique québécoise.

**La Politique énergétique 2030 pose les jalons d'un effort sans précédent d'électrification de secteurs de l'économie québécoise.** Une diminution de 40% de notre consommation de produits pétroliers sera nécessairement accompagnée de substitution vers des approvisionnements non émetteurs, c'est-à-dire en électricité de source renouvelable.

Malheureusement, près de deux ans après l'adoption de la Politique énergétique 2030, des mesures importantes en électrification se font toujours attendre. Pis encore, il semble qu'aucun organisme ou ministère ne soit imputable de la mise sur pied et du succès de ces efforts. CanWEA invite le gouvernement du Québec à y voir rapidement.

Convaincue que l'énergie éolienne constitue une solution attrayante pour accompagner les efforts du Québec dans sa transition énergétique, l'industrie éolienne québécoise est déterminée à accompagner Transition Énergétique Québec et ses autres partenaires afin de faire de la Politique énergétique 2030 une occasion d'attirer des investissements, de créer de la richesse et d'apporter une contribution ambitieuse portant la signature du Québec à la lutte mondiale contre les émissions de gaz à effet de serre.

## Liste des recommandations

- **Que Transition énergétique Québec aille au-delà de ce à quoi le mandate le décret adopté par le Conseil des ministres en poursuivant un objectif d'au minimum 20 % de diminution de recours aux produits pétroliers d'ici 2023.**
- **Que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en collaboration avec Transition énergétique Québec, soit nommé responsable du suivi, de l'application et de la mise en œuvre de stratégies d'électrification de l'économie du Québec, ainsi que de l'atteinte de l'objectif de la Politique énergétique visant à augmenter de 25 % la production d'énergie renouvelable.**
- **Que Transition énergétique Québec inclut à son plan directeur 2018-2023 une feuille de route et un ensemble de mesure visant à électrifier des sous-secteurs industriels et à accompagner les entreprises.**

## Bibliographie

ALLIANCE SWITCH, *Au tour du secteur des transports de faire sa part dans la lutte aux changements climatiques – Plan d’action*, janvier 2016, [http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan-action-transport\\_SWITCH\\_FINAL.pdf](http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan-action-transport_SWITCH_FINAL.pdf).

CANWEA, *Mémoire de CanWEA – Consultations particulières sur le projet de loi 106*, Assemblée nationale du Québec, Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles, 16 août 2016, <https://canwea.ca/wp-content/uploads/2014/01/canwea-memoire-quebec-loi-106.pdf>.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Décret 537-2017*, Gazette officielle du Québec, partie 2, no 26, 28 juin 2017, p. 2884-2885, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1726-F.PDF>.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Politique énergétique 2030 – L’énergie des Québécois, source de croissance*, 2016, <http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf>.

LAZARD, *Lazard’s Levelized Cost of Energy Analysis*, Version 11.0, Novembre 2017, <https://www.lazard.com/media/450337/lazard-levelized-cost-of-energy-version-110.pdf>.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC, *Fiche Diagnostic / Enjeux – Industrie*, <http://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/consultation/Fiche-diagnostic-Consultation-TEQ-Industrie.pdf>.